

DE NOUVEAU SUR LE KÉRAMARQUE DES TIMBRES AMPHORIQUES THASIENS

Alexandru AVRAM

Keywords: *keramarches, ergasteriarches, Thasos, amphora stamps.*

Abstract: *The author discusses the title κεραμάρχης occurring on Thasian stamps under the magistrate Pythion I (c. 337 BC). The word κεραμάρχης being inserted in the stamps' legends between the producer's name (Anphikrates, Megakleides or Pylades) and the magistrate's name, it is difficult to decide to whom of them it refers. Contrary to the prevailing orthodoxy (even if sometimes rejected, e.g. Börker 1998: 15–17; Börker 2019: 79–80), the author argues that this title does not refer to the potter but to the magistrate. He briefly discusses the meaning of Greek compounds ending in -αρχης, -αρχος and admits that they refer to officials or quasi officials. On the other hand, all Pythion I's stamps use as device the famous Thasian parasemon (Heracles archer) occurring not only on several amphorae but also on silver coins of the same period; thus, we would expect through κεραμάρχης a reference to the magistrate rather than to the potter. Moreover, the main argument in the same direction is a stamp (note 16) where the producer's name stands in genitive; therefore, it cannot be related to the nominative κεραμάρχης that follows.*

Yvon Garlan, le maître incontestable des timbres amphoriques thasiens, parvenait à constituer dans son corpus monumental de 1999 une série éponymique ayant comme titulaire un certain Pythiôn, conventionnellement désigné dans la littérature amphorique, afin de le départager de ses bien nombreux homonymes plus tardifs, comme « Pythiôn I » et daté, selon toute vraisemblance, de ca. 337 a.C.¹

Garlan 1999 : n° 879 :

Ανφικρά[ης]
κεραμάρχης
Πυθίων.
Héraclès archer

¹ TZOCHEV 2016 : tableau 2.

L'exemplaire illustré est celui de Thasos (= Bon 1957 : n° 912). Il y a en outre un exemplaire à Athènes (Πnyx, période III, publié plus récemment dans Tzochev 2016 : n° 108 : [Ἄν]φικ[ράτης]), un autre en provenance de Dobroudja (que je n'ai pas pu identifier)² et, enfin, un troisième à Panticapée (Škorpil 1914 : 137 n° 3 B), au sujet duquel Garlan fait la précision : « je n'ai pas pu trouver l'exemplaire du musée de Kerč qui a servi de base à la lecture de Škorpil ».

Garlan 1999 : n° 880 :

[Με]γακλειδης[ς]
κεραμάρχη[ς]
Πυθίων.
Héraclès archer

Garlan mentionne un exemplaire à Istros (= Avram 1996 : n° 125 : [Μεγακλειδης], restitution d'après les timbres similaires de Panticapée) et trois autres à Panticapée.

Garlan 1999 : n° 881 (= Bon 1957 : n° 913, timbre d'Athènes) :

Πυλάδη[ς]
κεραμάρχη[ς]
Héraclès archer
[Πυθίων].

Garlan 1999 : n° 882 :

Πυλάδης
κεραμάρχης
Héraclès archer
Πυθίων.

Garlan recense trois exemplaires à Thasos, ensuite les timbres d'Istros (= Avram 1996 : n° 126), d'Albești (Dobroudja méridionale ; Bărbulescu *et al.* 1986 : 70, n° 96 = Buzoianu, Bărbulescu 2008 : 283, n° S 153 : [Πυλάδης]), enfin, deux exemplaires de Panticapée et un autre du Kouban, avec la précision : « c'est sa lecture sur un exemplaire de Panticapée qui a permis d'établir l'unité de cette série éponymique ».

Dans son commentaire consacré au titre de « kéramarque » dans le cadre de son étude introductive³, Garlan, après avoir dressé un bilan des opinions émises à ce propos – sur lequel il serait superflu de s'attarder ici⁴ –, annonce que la solution lui fut « fort heureusement offerte » par un exemplaire de Panticapée

² Il pourrait s'agir de l'exemplaire que je reprends *infra*, note 16.

³ GARLAN 1999, p. 71–75, où l'auteur reprend les idées directrices d'un article publié dans un premier temps en russe, GARLAN 1986. Voir aussi GARLAN 1988, p. 28 (« chef d'atelier ») ; GARLAN 1998 (SEG 48, 2102), p. 582 (« chef-potier »).

⁴ Il convient pourtant de rappeler que M. Debidour avait déjà suggéré qu'il était « plus tentant » de rapporter le titre de κεραμάρχης au « magistrat dont le nom figure sur les timbres » : DEBIDOUR 1979, p. 275, approuvé entre autres dans CALVET 1982, p. 9.

(son n° 882 ; voir *supra*), sur lequel « aux deux lignes supérieures déjà connues (Πυλάδης | κεραμάρχης) s'ajoutait une troisième, située devant l'arc perpendiculairement aux deux précédentes, où l'on pouvait lire Πυθίω[v] en disposition rétrograde ». Le magistrat « faux éponyme » est donc Pythiôn et « il en découle également – ce qui est encore plus important – que le titre de *kéramarque* se rapporte, comme c'est du reste généralement le cas sur les inscriptions grecques, au nom précédent, donc au fabricant, et non à la ligne suivante, celle du magistrat, qui se trouve, dans l'un des types, rejetée sur le côté du timbre »⁵.

La même idée fut reprise par le même savant à plusieurs occasions, surtout dans son ouvrage de référence consacré au timbrage dans les cités grecques : « beaucoup plus rares encore sont les qualificatifs de *kéramarches* ("chef-potier") et d'*ergastériarchès* ("chef d'atelier") »⁶. À retenir pour l'instant les deux arguments avancés par Garlan : la disposition verticale du nom de Pythiôn (lequel est, nul doute, le magistrat) et le fait que le titre de κεραμάρχης se rapporte « comme c'est du reste généralement le cas sur les inscriptions grecques » au nom propre le précédant. Cependant, ce deuxième argument ne me paraît pas très fort : « généralement », oui, mais pas toujours, ne fût-ce qu'à rappeler, pour nous en tenir à l'épigraphie céramique, quelques timbres sinopéens du genre Γέροντος ἀστυνομοῦντος Ζίωπυρίωνος ou Γέροντος ἀστυνομοῦντος Φόρβα⁷, où ἀστυνομοῦντος se rapporte à coup sûr à Zopyriôn et à Phorbas respectivement, donc aux noms qui suivent, et non à celui qui précède ce mot. Il ne reste donc que l'argument de la disposition verticale, sur le côté, du nom du magistrat sur le timbre de Panticapée, ce qui, apparemment, inviterait à la solution Πυλάδης κεραμάρχης et, par conséquent, à l'interprétation de toutes les autres légendes dans le même sens.

Si, comme plusieurs de ses prédécesseurs, Garlan avait renvoyé, à titre de parallèle et de manière d'ailleurs fort judicieuse, à l'ἐργαστηριάρχης de Rhodes⁸, toujours est-il qu'un spécialiste tout aussi averti des timbres rhodiens exprimait à ce même propos une opinion fort différente. Car Christian Börker avait déjà jeté le gant en 1998 : « Die mit -άρχης oder -αρχος (die Endungen bewirken keinen Sinnunterschied und sind bisweilen austauschbar) zusammengesetzten Wörter gehören sämtlich in den Bereich der öffentlichen Verwaltung, bezeichnen also mit staatlichen Aufgaben Betrauten, die ἄρχοντες [font suite de nombreux exemples – A. A.]. Diese Parallelen bestätigen wohl zur Genüge die Vorstellung, daß weder der thasische κεραμάρχης noch der ἐργαστηριάρχης von Rhodos und Sinope ein ἡγεμὼν τοῦ ἐργαστηρίου, wie Aischines einmal einen privaten Leiter einer

⁵ GARLAN 1999, p. 73.

⁶ GARLAN 2000, p. 115.

⁷ GARLAN 2004, p. 134.

⁸ On n'en connaît pour l'instant que deux exemplaires (timbres ronds avec rose au centre) portant les deux la légende Αἰνέας ἐργαστηριάρχας (ἐργαστηριάρχας étant, bien entendu, la forme dialectale pour ἐργαστηριάρχης) : NILSSON 1909, p. 359, n° 28.4 et pl. I.5 (avec commentaire, p. 57–60) ; NICOLAOU 2005, p. 309, *appendix I*, n° 162 (SEG 55, 1535, 20).

Werkstatt nennt, gewesen ist, sondern ein öffentliches Amt innehatte »⁹. Réaction de Garlan¹⁰ : « D'une liste (incomplète) des termes se terminant en *-arches* ou *-archos*, Chr. Börker conclut d'emblée (à tort) qu'ils s'appliquent toujours à des magistrats ou du moins à des personnages remplissant une fonction officielle ou quasi officielle ». Et enfin, tout récemment, contre-réaction de Börker : « [Garlan] bringt aber kein einziges Gegenbeispiel. Inzwischen sind mir wenigstens ein Dutzend weitere derartige Ausdrücke begegnet, aber ich verzichte auf die Wiedergabe, denn die größere Zahl, die mit Sicherheit auch noch nicht vollständig ist [...], ändert nichts am Ergebnis »¹¹.

Maintenant, si – du moins à ma connaissance – il n'y a aucune étude exhaustive consacrée au sujet des composés en *-archès*, *-archos*¹² (cela ferait d'ailleurs, dirais-je, le sujet d'une belle thèse de doctorat de lexicologie grecque), je me déclare convaincu par l'argument linguistique de Börker. Mieux encore, je trouve que le degré de supériorité – pour peu que le qualificatif de « chef » (sur les autres pratiquant la même activité) puisse être justifié – aurait été mieux rendu en grec par un préfixe comme *arch(i)-*, quelque chose du genre *τέκτων vs. ἀρχιτέκτων, ἔμπορος vs. ἀρχέμπορος* (voir aussi l'unique *ἀρχικεϋδένπορος* de Thasos, IG XII, 8 581), etc. Les composés finissant en *-archès*, *-archos* semblent donc être utilisés pour désigner non pas ceux qui dirigeaient (en « chefs » et à titre privé) certaines activités – autrement dit, une équipe qui leur était subordonnée – mais ceux qui en portaient la responsabilité en tant que magistrats et qui y exerçaient le contrôle¹³.

Pour revenir maintenant au *κεραμάρχης* thasien¹⁴, je rappelle tout d'abord que les timbres de Pythion I que l'on connaît actuellement présentent tous l'emblème civique, Héraclès agenouillé tirant de l'arc, le même qui figure sur les monnaies d'argent frappées vers la même époque¹⁵. C'est également le cas, au

⁹ BÖRKER 1998, p. 15–16. Sans pour autant discuter l'argument de BÖRKER, mais avec renvoi entre autres à GARLAN 2000, p. 113–133, FINKIELSZTEJN 2001, p. 34, estime qu'il s'agit d'un fabricant : « à Rhodes, le fabricant est un *ἐργαστηριάρχας* (mentionné sur une seule matrice! [à laquelle on peut maintenant en ajouter une deuxième, voir la note précédente – A. A.]), mais dans d'autres régions de fabrication, on trouve les fonctions de *κεραμεύς* ou *κεραμάρχης* mentionnées sur le timbre ». À moins que je ne me trompe, je n'ai rien trouvé à ce sujet dans l'ouvrage désormais de référence de BADOUD 2015.

¹⁰ GARLAN 2002, p. 206, n° 262.

¹¹ BÖRKER 2019, p. 79, n. 7.

¹² Voir tout de même TZANNETATOS 1949, une contribution à laquelle renvoie d'ailleurs BÖRKER 2019, p. 79, n. 7.

¹³ Je verrais, par exemple, dans le domaine des associations religieuses, une différence de nuance entre le *μυστάρχης* et l'*ἀρχιμύστης* (deux termes plusieurs fois attestés), que je traduirais respectivement par « responsable des initiations (ou contrôleur, modérateur, etc. des activités des initiés) » et « initié en chef, leader du groupe d'initiés ».

¹⁴ Pour l'*ἐργαστηριάρχας* rhodien, voir maintenant l'étude de BÖRKER 2019. En ce qui concerne le *κεραμάρχης* thasien, voir une dernière prise de position dans TZOCHEV 2016, p. 11 : « The fabricant-*κεραμάρχης* could therefore be considered a person responsible for a single production group, be it as manager, supervisor, or master-potter ».

¹⁵ Pour les emblèmes des cités, voir, en général, KILLEN 2017 ; PICARD 2018. Pour le monnayage thasien, à titre d'introduction générale : PICARD 2000. Pour un relief en marbre à la représentation d'Héraclès archer : HOLTZMANN 1994, p. 22 et pl. I et IV.

IV^e s. av.J.-C., des magistrats Ἀριστομένης (toujours), Κρίνις (occasionnellement) et Λεώδικος (toujours, mais avec des attributs secondaires représentant autant de marques d'ateliers) : ce qui montre qu'il y avait des cas où le magistrat en charge pouvait imposer un emblème unique. Il est donc envisageable qu'à côté d'un tel παράσημον, le qualificatif de κεραμάρχης se rapporte lui aussi au magistrat plutôt qu'au fabricant.

À tout cela je peux maintenant avancer une preuve factuelle qui me semble décisive. Livia Buzoianu et Nicolae Cheluță-Georgescu ont publié en 1998, soit peu avant la parution du corpus de Garlan, un timbre de Callatis portant la légende¹⁶ :

[Ἀνφ]ικράτεος
κεραμάρχης
Πυθίων.
Héraclès archer



Fig. 1 Timbres amphorique de Callatis. Musée d'histoire nationale et d'archéologie de Constanța, inv. 16 667. Photo Laurențiu Cliante.

Le génitif du nom du fabricant exclut tout lien avec le nominatif κεραμάρχης, ce qui prouve que ce qualificatif se rapporte à Pythiôn, le magistrat. Il faudrait donc, sur la foi de l'exemplaire de Callatis, changer la lecture du type Garlan

¹⁶ BUZOIANU & CHELUȚĂ-GEORGESCU 1998, p. 62, n° 25. Dans le catalogue, le nom du fabricant figure non complété, mais les auteurs envisagent, avec point d'interrogation, dans leur commentaire (p. 51, n. 14) [Ἀμφ]ικράτεος. Au vu de l'exemplaire GARLAN 1999, n°879, je préfère [Ἀνφ]ικράτεος. Je ne saurais répondre à la question si ce timbre est en effet celui donné comme provenant de « Dobroudja » par GARLAN (voir *supra*, note 2). Dans une note liminaire insérée dans SEG 48, 975bis, 24, j'avais déjà attiré l'attention sur les conséquences qui découlent de cette lecture : il y a là en effet un croquis de ce que je suis en train de développer ici.

1999 : n° 879, en utilisant le génitif pour le nom du fabricant. Ce qui, au demeurant, n'aurait rien d'étonnant : Pyladès, qui travaille lui aussi sous Pythiôn I, signe à un certain moment Πυλάδεω¹⁷. Quant à la disposition à part du nom de Pythiôn sur les exemplaires Garlan 1999, nos 881–882, plutôt que de se risquer à tirer des conclusions sur son rapport (ou absence de rapport) avec le mot κεραμάρχης, il vaut mieux s'abstenir, tout en constatant, une fois de plus, la variété des « mises en page » des timbres amphoriques thasiens. Enfin, si je me trouvais dans l'obligation de me prononcer sur l'occurrence unique du mot κεραμάρχης dans la série éponymique de Pythiôn I, je supposerais timidement qu'il s'agit d'un dispositif anti-homonymie : Pythiôn étant un nom extrêmement fréquent à Thasos¹⁸, il n'est pas exclu que pendant la même année il y avait, hormis notre céramarque responsable de son domaine spécial d'activité, un autre magistrat homonyme exerçant d'autres charges et qu'il fallait alors faire la distinction entre tel Pythiôn céramarque et tel autre Pythiôn, magistrat dans une autre aire de compétences.

J'avoue que je ressens un sentiment bizarre en écrivant ces lignes remettant en question une théorie soutenue par mon cher maître Yvon Garlan, d'autant plus que j'avais jadis moi-même accepté ses vues¹⁹. Toutefois, *amicus Plato* ...

Note additionnelle

Nous avons inclus dans ce volume l'article d'Alexandru Avram tel qu'il était prêt à publier et qu'il avait déjà montré à ses proches collaborateurs.

BIBLIOGRAPHIE

AVRAM 1996 – A. Avram, *Histria VIII. Les timbres amphoriques, 1. Thasos*, Bucarest – Paris, 1996.

BADOUD 2015 – N. Badoud, *Le temps de Rhodes. Une chronologie des inscriptions de la cité fondée sur l'étude des ses institutions*, Vestigia 63, Munich, 2015.

BĂRBULESCU, BUZOIANU & CHELUȚĂ-GEORGESCU 1986 - M. Bărbulescu, L. Buzoianu, N. Cheluță-Georgescu, *Importuri amforice la Albești (jud. Constanța): Thasos*, Pontica 19 (1986), p. 61–74.

BÖRKER 1998 – C. Börker, *Der Pergamon-Komplex*, in: Chr. Börker et J. Burow, *Die hellenistischen Amphorenstempel aus Pergamon*, Pergamenische Forschngen 11, Berlin – New York, 1998, p. 1–69.

BÖRKER 2019 – C. Börker, *Der ἐργαστηριάρχης und die rhodischen Amphorenstempel*. ZPE 209 (2019), p. 78–90.

BON 1957 – A. M. Bon, *Les timbres amphoriques de Thasos*, Études thasiennes IV, Athènes – Paris, 1957.

BUZOIANU & BĂRBULESCU 2008 – L. Buzoianu, M. Bărbulescu, *Albești. Monografie arheologică*, I, Bibliotheca Tomitana IV, Constanța, 2008.

¹⁷ AVRAM 1996, n° 62 = GARLAN 1999, n° 772.

¹⁸ Rien qu'à regarder l'index produit récemment par HAMON 2019, p. 450. Pour les magistrats amphoriques portant ce même nom, voir l'index de TZOCHEV 2016, p. 241.

¹⁹ AVRAM 1996, p. 33.

BUZOIANU & CHELUȚĂ-GEORGESCU 1998 – L. Buzoianu, N. Cheluță-Georgescu, *Noi ștampile amforice de la Callatis*, Pontica 31 (1998), p. 49–98.

CALVET 1982 – Y. Calvet, *Kition–Bamboula I. Les timbres amphoriques*, Paris, 1982.

DEBIDOUR 1979 – M. Debidour, *Réflexions sur les timbres amphoriques thasiens*, in: *Thasiaca*, BCH, Suppl. V (1979), p. 269–314.

FINKIELSZTEJN 2001 – G. Finkielsztein, *Chronologie détaillée et révisée des éponymes amphoriques rhodiens, de 270 à 108 av. J.-C. environ*, BAR InternatSeries 990, Oxford, 2001.

GARLAN 1986 – Y. Garlan, *Fasoskij keramarkh*, in: G.A. Košelenko (éd.), *Problemy antičnoj kul'tury*, Moscou, 1986, p. 10–13.

GARLAN 1988 – Y. Garlan, *Vin et amphores de Thasos*, Sites et monuments V, Athènes – Paris, 1998.

GARLAN 1998 – Y. Garlan, *Les « fabricants »*, Topoi. Orient–Occident, 8 (1998), p. 581–590.

GARLAN 1999 – Y. Garlan, *Les timbres amphoriques de Thasos, I. Timbres protothasiens et thasiens anciens*, Études thasiennes XVII, Athènes – Paris, 1999.

GARLAN 2000 – Y. Garlan, *Amphores et timbres amphoriques grecs. Entre érudition et idéologie*, Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, n. s. 21, 2000.

GARLAN 2002 – Y. Garlan, *Bulletin archéologique. Amphores et timbres amphoriques (1997–2001)*. RÉG 115 (2002), p. 149–215.

GARLAN 2004 – Y. Garlan (avec la collaboration de H. Kara). *Les timbres céramiques sinopéens sur amphores et sur tuiles trouvés à Sinope. Présentation et catalogue*, Varia Anatolica XVI, Istanbul – Paris, 2004.

HAMON 2019 – P. Hamon, *Corpus des inscriptions de Thasos, III. Documents publics du quatrième siècle et de l'époque hellénistique*, Athènes – Paris, 2019.

HOLTZMANN 1994 – B. Holtzmann, *La sculpture de Thasos. Corpus des reliefs, I. Reliefs à thème divin*, Paris, 1994.

KILLEN 2017 – S. Killen, *Parasema. Offizielle Symbole griechischer Poleis und Bundesstaaten*, Archäologische Forschungen 36 (2017), Wiesbaden.

NICOLAOU 2005 – I. Nicolaou, *Paphos V. The Stamped Amphora Handles from the House of Dionysos*, Nicosie, 2005.

NILSSON 1909 – M. P. Nilsson, *Timbres amphoriques de Lindos*, Exploration archéologique de Rhodes V, Copenhague, 1909.

PICARD 2000 – O. Picard, *Les monnaies*, in: Y. Grandjean et F. Salviat, *Guide de Thasos*, Paris, 2000, p. 303–315.

PICARD 2018 – O. Picard, *Le type monétaire de la cité : pour une lecture institutionnelle*, in: P. P. Iossif, F. De Callataÿ, R. Veymiers (éds), ΤΥΠΟΙ: Greek and Roman Coins Seen through Their Images: Noble Issuers, Humble Users?, *Proceedings of the International Conference Organized by the Belgian and French Schools at Athens, 26–28 September 2012*, Liège, 2018, p. 115–130.

ŠKORPIL 1914 – V. V. Škorpil, *Nazvanija gončarnykh masterov v keramičeskikh nadpisjakh*. *Izvestija Imperatorskoj Arkheologičeskoj Komissii* 51 (1914), p. 120–130.

TZANNATATOS 1949 – Th. St. Tzannatatos, *Tà εἰς -αρχης, -αρχος σύνθετα ἐν τῇ ἀρχαίᾳ Ἑλληνικῇ γλώσσῃ*. Πλάτων, 1 (1949), p. 257–274.

TZOICHEV 2016 – Ch. Tzoichev, *The Athenian Agora XXXVII. Amphora Stamps from Thasos*, Princeton, NJ, 2016.